



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2023

#### À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, que le rôle de perception pour l'exercice financier 2023 est déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti, à toute personne inscrite au rôle.

Que les taxes sont payables dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

Les versements égaux seront dus aux dates fixées comme suit :

- Les comptes de taxes de moins de 300 \$ sont payables en un seul versement le 29 mars 2023;
- Les comptes de taxes de 300 \$ et plus sont payables en trois versements égaux les 29 mars 2023, 27 juin 2023 et 25 septembre 2023.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal durant les heures de bureau.


Donné à Saint-Gérard Majella, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.

  
Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22 février 2023.

  
Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière